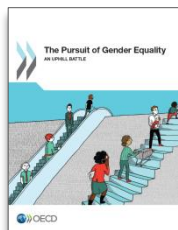


Où se situe la France ?



Le rapport 2017 OCDE « Atteindre l'égalité femmes-hommes : Un combat difficile » examine la persistance à travers le monde des inégalités liées au sexe dans différents domaines de la vie économique et sociale. Dans les pays de l'OCDE, les jeunes femmes font en moyenne des études plus longues que les hommes, mais participent moins souvent à l'emploi. Les écarts se creusent avec l'âge, notamment parce que la maternité a des effets négatifs sur la rémunération et la progression des carrières. Les femmes développent également moins souvent leur propre entreprise, et sont sous-représentées dans les postes à responsabilité du secteur privé et de la vie publique. Face à ces enjeux, ce rapport évalue si (et comment) les pays réduisent les inégalités en matière d'éducation, d'emploi, d'entrepreneuriat et de vie publique. Le rapport présente un ensemble d'indicateurs sur les inégalités femmes-hommes, passe en revue les politiques mises en oeuvre pour réduire ces inégalités et formule des recommandations.

Une progression vers l'égalité qui ralentit

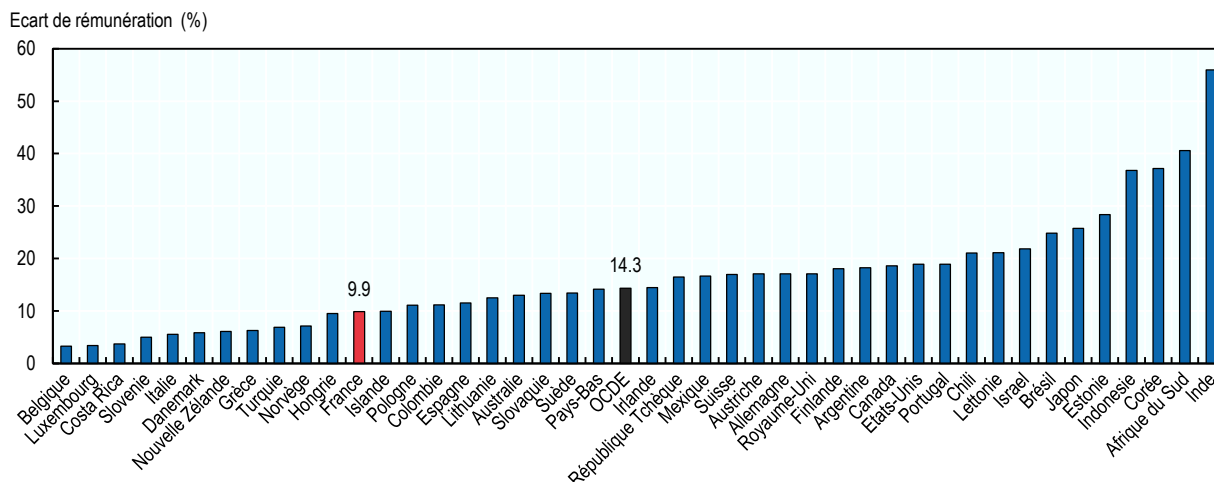
La forte progression du niveau d'éducation atteint par les jeunes femmes au cours des dernières décennies est un puissant moteur de l'égalité femmes-hommes en France. La proportion de jeunes femmes de 25 à 34 ans diplômées du supérieur est aujourd'hui supérieure d'environ 8 points de pourcentage à celle des hommes du même âge, ce qui est inférieur à la moyenne de l'OCDE. Néanmoins, les jeunes femmes ne représentent que 38% des diplômées en sciences, alors même qu'elles sont majoritaires parmi les diplômées du supérieur, et que par exemple les jeunes femmes sont désormais majoritaires (56%) parmi les diplômés en sciences au Portugal [Chapitres 6 et 7].

Le taux d'emploi des femmes (61%) est aussi comparativement élevé, ce qui conduit à un écart femmes-hommes comparativement faible [Chapitre 11], même s'il est environ deux fois supérieur à celui des pays nordiques.

L'écart de salaire médian entre femmes et hommes est comparativement faible (9.9% contre 14.3% en moyenne), mais il ne se réduit plus depuis le milieu des années 2000s [Chapitre 13]. Cet écart reflète en partie le plafond de verre auquel font souvent face les femmes au cours de leur carrière ; les femmes représentent ainsi moins d'un tiers des cadres de direction.

L'égalité femmes-hommes est au coeur des politiques d'aide à la conciliation entre travail et vie familiale mises en oeuvre en France depuis plusieurs décennies. Pour cette raison, la France occupe une place plutôt favorable par rapport aux autres pays en matière d'emploi des femmes et des aides pour concilier travail et vie familiale. Mais les inégalités de recours à ces aides sont des obstacles à l'obtention d'une plus grande égalité en matière de division du travail rémunéré ou non.

Écarts de rémunération, 2015 ou dernière année disponible



Notes: Écart de rémunération, revenu médians des employé(e)s à temps plein. Ecart hommes-femmes divisé par le revenu médian des hommes. Données de 2014 pour la France. Voir [Figure 1.3]

Indicateurs relatifs à l'égalité entre les sexes

	Écart garçons- filles (25-34 ans) en termes de taux de diplômés de l'enseignement supérieur (p.p.)	Part des femmes parmi les diplômés en science, maths et informatique (%)	Écart hommes- femmes en termes de taux d'activité (p.p.)	Part des femmes parmi les cadres dirigeants (%)	Écart hommes- femmes en termes de salaire médian pour un emploi à temps plein (%)	Écart Hommes- Femmes - part des travailleurs indépendants (p.p.)	Proportion des femmes au sein de l'Assemblée Nationale (%)
France	-8.4	38.2	7.9	31.7	9.9	3.7	39.0
Moyenne OCDE	-11.9	39.2	12.2	31.2	14.3	3.3	28.7
Maximum OCDE	0.6 (LVA)	56.9 (PRT)	42.0 (FIN)	44.3 (LVA)	37.2 (BEL)	4.6 (NOR)	47.6 (ISL)
Minimum OCDE	-28.4 (TUR)	21.3 (CHL)	3.0 (TUR)	10.5 (KOR)	3.3 (KOR)	1.7 (ISR)	9.5 (JPN)

Note: BEL = Belgique, CHL = Chili, FIN = Finlande, ISL = Islande, ISR = Israël, JPN = Japon, KOR = Corée, LVA = Lettonie, NOR = Norvège, PRT = Portugal, SWE = Suède, TUR = Turquie. Concernant la proportion de femmes siégeant au Parlement, les données renvoient à la situation au 1er décembre 2016, sauf pour la France où les données font état de la situation au 1er décembre 2017.

Dans une enquête menée pour ce rapport, les gouvernements ont identifié les trois problèmes les plus importants d'inégalités femmes-hommes dans leur pays : la violence à l'égard des femmes, l'écart salarial entre femmes et hommes, et le partage inégal du travail non rémunéré. Beaucoup de pays de l'OCDE donnent maintenant la priorité à ces problèmes dans les politiques publiques, ainsi qu'à inciter davantage les femmes à des postes de direction dans les secteurs public et privé.

Un recours inégalitaire aux services d'accueil

L'offre d'accueil des jeunes enfants (EAJE) est essentielle pour aider les mères qui travaillent à se maintenir dans l'emploi tout en apportant les soins nécessaires aux enfants. Pourtant, la dispersion des taux de recours à un mode de garde externe par les parents d'enfants de moins de trois ans selon le niveau de revenu des ménages est la plus forte en France au sein de toute l'OCDE, avec près de 80 % de recours pour le tiers de revenu le plus élevé et 20 % seulement pour le premier tiers. Le recours à ces services pour ce premier tiers apparaît comparativement faible, mais la décision d'accorder aux familles en difficulté une aide financière supplémentaire pour accéder à une garde d'enfant peut contribuer à réduire cet écart.

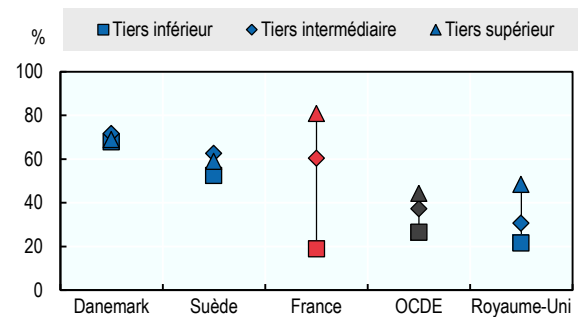
Un congé parental peu incitatif à l'égalité

Le congé parental est un instrument important pour promouvoir une égale répartition des tâches se mettant en place à la naissance d'un enfant. Chaque parent dispose d'une période de congé non-transférable au conjoint de six mois ce qui est relativement généreux. Mais la prestation associée (PREPARE) est d'un montant très faible (€392) au regard des pratiques d'autres pays européens. Pour cette raison le recours au congé parental par les pères demeure très faible (environ 5% des bénéficiaires de la prestation), et la réforme de 2014 n'a pas eu l'effet d'incitation escompté.

Un entrepreneuriat féminin pouvant être encouragé

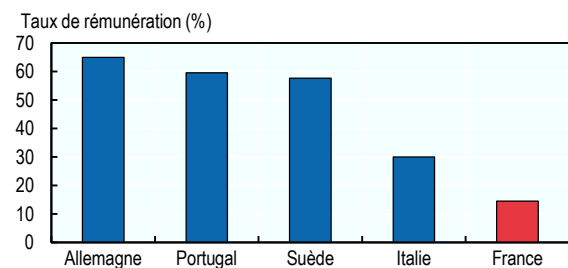
Les femmes ont une moins grande propension que les hommes à créer leur entreprise : 14% des hommes en emploi sont employeurs avec des employés, contre environ 7% pour les femmes [Chapitre 24]. Les raisons sont pour partie culturelles : environ 35% des femmes et 46% des hommes considèrent avoir les compétences, le savoir et l'expérience pour créer une entreprise, et l'écart entre hommes et femmes s'est creusé depuis 2012. L'accès aux ressources financières est aussi un déterminant [Chapitre 25] : plus de 26% des hommes, mais moins de 17% des femmes estiment qu'ils auraient accès aux sources de financements leur permettant d'entreprendre.

Taux de participation des enfants de 0-2 ans aux modes d'accueil formel, 2014



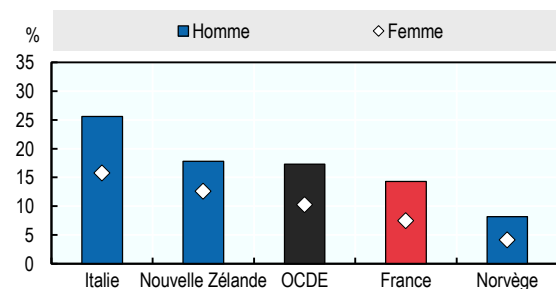
Notes: Voir [Figure 17.2](#).

Taux de rémunération moyen du congé parental, 2016



Note: Le taux de rémunération correspond à la proportion du revenu antérieur au congé remplacé en moyenne sur toute la période de congé, pour un salarié moyen en 2015. Voir [Base de données sur la Famille](#)

Part des travailleurs indépendants, 2016



Notes: Part des travailleurs indépendants parmi l'ensemble des personnes en emploi, par sexe, de 15 à 64 ans. Les données pour la nouvelle Zélande et la moyenne OCDE sont de 2015. Voir [Figure 24.1](#).